

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/GC/W/651
30 novembre 2011

(11-6252)

Conseil général
30 novembre 2011

Original: anglais

RÉEXAMEN DE L'EXEMPTION PRÉVUE AU PARAGRAPHE 3 DU GATT DE 1994

Réponse aux questions posées par le Japon (WT/GC/W/648)

La communication ci-après, datée du 29 novembre 2011, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

Question n° 1

Nous pensons toujours que cette exemption déroge sérieusement aux principes fondamentaux du GATT. Nous aimerions demander une fois encore aux États-Unis s'ils continuent de considérer que les circonstances qui ont justifié cette exemption il y a plus de 90 ans existent encore.

Réponse des États-Unis

- Il est indispensable que les chantiers navals américains construisent les navires de commerce nécessaires aux échanges intérieurs si l'on veut assurer le maintien d'une base industrielle viable capable de satisfaire les besoins futurs de la marine nationale. De plus, la marine nationale a recours aux chantiers navals qui se livrent à des activités commerciales, dans le cadre du commerce visé par la Loi Jones, pour l'entretien courant des navires de la flotte de guerre et de la flotte de première intervention, telle que la flotte opérationnelle d'appoint (Ready Reserve Fleet).
- Les conditions qui ont rendu nécessaire, pour les États-Unis, le recours à l'exemption mentionnée existent toujours. Depuis 1994, année où les États-Unis ont demandé à en bénéficier, il n'y a eu aucune modification ni aucune adoption de mesures qui les mettrait en situation de ne plus remplir les conditions requises pour être couverts par l'exemption, et les États-Unis ont autant besoin qu'en 1994 de maintenir des chantiers navals prêts à construire des navires militaires et à les entretenir.

Question n° 2

À l'heure où les Membres réaffirment leur engagement de ne pas recourir au protectionnisme, soulignant ainsi l'importance du système commercial multilatéral pour l'économie mondiale, le maintien de cette exemption pourrait être utilisé à tort par d'autres Membres comme prétexte pour élever ou maintenir des obstacles au commerce, ce qui risquerait d'entraver le renforcement du système de l'OMC. Nous aimerions connaître l'avis des États-Unis sur ce point.

./.

Réponse des États-Unis

- Comme les États-Unis l'ont expliqué précédemment, les dispositions du paragraphe 3 du GATT de 1994 font partie intégrante du GATT de 1994. Compte tenu de cela, les États-Unis voient mal pourquoi le Japon penserait que cette pratique particulière compatible avec l'OMC est préoccupante comparée à d'autres mesures compatibles avec l'OMC jugées préoccupantes, telles que des obstacles importants à l'accès aux marchés dans des domaines tels que l'agriculture.

Question n° 3

S'agissant du niveau de la capacité de construction navale et de maintenance qui est essentiel aux fins de la sécurité nationale des États-Unis, nous tenons à redire que nous sommes préoccupés par le fait que, à moins que des critères quantitatifs ou d'autres motifs concrets ne soient objectivement présentés, les États-Unis sont toujours en mesure, dans la pratique, de prendre des décisions unilatérales visant à maintenir cette exemption, étant donné qu'il existe une grande latitude pour ce qui est de décider, de façon arbitraire, si l'exemption est nécessaire ou pas. Cela fait potentiellement de ce réexamen une simple formalité. Nous voudrions à nouveau connaître l'avis des États-Unis sur ce sujet ainsi que sur le point de savoir s'ils ont pris ou prendront des mesures pour rendre ces critères clairs et transparents.

Réponse des États-Unis

- Des évaluations qualitatives, et non quantitatives, sont réalisées par le Département de la défense des États-Unis, conjointement avec le Département de la sécurité intérieure et d'autres agences de sécurité nationale. La nature des menaces ayant évolué au fil des ans, l'évaluation du niveau de sécurité nécessaire et les moyens d'atteindre ce niveau sont constamment examinés et perfectionnés. Contrairement au Japon, nous ne pensons pas qu'une évaluation quantitative serait utile. Des problèmes différents appellent des solutions différentes qui ne peuvent être valablement quantifiées.
-